

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 1 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_091

OBJET : ACQUISITION DE VOIRIE PARCELLE CADASTRÉE SECTION AT N°560 - DOMOFRANCE

Le 1 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **25 septembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Aurélien DESBATS donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD.

Secrétaire de la séance : Mme Catherine CAMI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

La présente délibération concerne l'acquisition de la parcelle AT 560 appartenant à Domofrance. Il s'agit d'une acquisition de voirie à l'euro symbolique. La parcelle, d'une superficie de 35 m², est estimée à une valeur vénale de 1 050 €. Ce terrain correspond à un chemin piéton emprunté par les usagers en mobilité douce pour se rendre à la crèche Frimousse.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des infrastructures piétonnes de la Ville de Bègles.

Enjeux généraux pour la Ville de Bègles : Faciliter les déplacements doux des usagers et sécuriser les accès aux infrastructures

Calendrier du projet : Acquisition prévue pour le dernier trimestre 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2023-456 du 18 juillet 2023 relative à l'amélioration des infrastructures piétonnes

VU le décret n° 2023-789 du 12 septembre 2023 portant sur les rétrocessions de voirie

CONSIDÉRANT que cette acquisition est nécessaire pour sécuriser et améliorer les déplacements doux

CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement durable et d'amélioration des infrastructures publiques de la Ville de Bègles

CONSIDÉRANT que les frais de notaire, estimés à 300 €, seront supportés exclusivement par Domofrance, initiateur de cette rétrocession

DÉCIDE

Article 1 : D'acquérir la parcelle AT 560 appartenant à Domofrance pour l'euro symbolique.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Article 3 : D'imputer cette dépense sur le budget principal de la Ville, chapitre 21, article 2112 (dépense), tandis que la recette correspondante sera enregistrée au chapitre 041, article 1328.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 1 octobre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Mme Catherine CAMI

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

Département :
GIRONDE

Commune :
BEGLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion
Cadastrale Cité administrative
33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 06/05/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





